



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du mardi 3 octobre 2017

DLB 2017/129

L'an deux mille dix-sept et le mardi 3 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2017

Affichage de la convocation : 19 septembre 2017

Présents : Richard BAGAN, Dominique BIGARI, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, André FRETAY, Robert GELY, Jean-Yves LE BOZEC, Irène LATAPIE, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Daniel MARECHAL, Marie-Antoinette MORA, Jean-Claude RENAU, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Jean AUGÉ, Jean-Marie AT, Louis BENTAJOU, Jacques BOLINCHES, Louis CARME, Michel CARAYON, Adam DA SILVA, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Alain GRENIER, Chantal GUILHOU, Alain HUC, Muriel ICHER, Christian JANTEL, Marion MAERTEN, Serge MALDONADO, Jean MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Gérard PEREZ, Daniel RENAUD, Alain RYAUD, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Michel TRINQUIER, Daniel BARTHES, Jacques ELIEZ, Michel FARENC, Hubert GRAS, Paul ISARD, Norbert ETIENNE, Sylvie KLEIN, Pierre-Jean ROUGEOT, Robert SOUQUE, Jean-Luc GUIRAUDOU.

Absents excusés : Gérard ABELLA, Didier AMADOR, Christian ALLEMANY, Guy ASSEMAT, Philippe AUDOU, Gérard BARRAU, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Alain BIOLAT, Jérôme BONNAFOUX, Louis BORRAS, Catherine BOUSQUET, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Gérard BOYER, Jean Luc CHAILLOU, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Alain DURAND, Francis FORTE, Cyril GAUDY, Vincent GAUDY, Gérard GAUTIER, Laure GODREFROY, Rémy GLOMOT, Isabelle HUGOUNET-PULLARA, Philippe HUPPE, Geneviève JALBY, Alain JARLET, Bruno JULIEN, Géraldine KERVELLA, Jean-Pierre LAMBERT, Maxime LAUGE, François LLOP, Bernard MONTAGUD, Pierre MARHUENDA, Alain MARTI, Philippe MARTINEZ, Alain MONTAGUD, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Claude VISTE, Martine RAYNAUD, Christian RIGAUD, Gaby RUIZ, Manuelle RODRIGUEZ, Véronique SALGAS, Henri SANCHEZ, Henri SAUCEROTTE, Edgard SICARD, Christophe THOMAS, François TAUPIN, Christian THERON, Claude VISTE, Emmanuel VILLANEUVA.

Secrétaire de séance : Marion MAERTEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de sacs compostables dans le cadre de la mise en place de la collecte des biodéchets

Dans le cadre de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, le SICTOM va généraliser le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets à l'horizon 2022. Pour mener à bien le déploiement de la collecte des biodéchets, chaque habitat individuel sera équipé conformément aux préconisations de l'ADEME d'un kit biodéchets composé :

- d'un bac de 120 litres avec un réducteur de cuve de 35 litres,
- d'un bioseau ajouré de 7 litres
- d'un lot de sacs biodégradables.
- d'un guide de tri.

Les sacs biodégradables ont une durée de vie de 9 mois et aujourd'hui leur distribution commerciale n'est pas généralisée, par conséquent le SICTOM devra assurer la première dotation annuelle.

Il est proposé que le SICTOM participe au groupement de commande de sacs biodégradables de Lorient Agglomération en tant qu'adhérent au réseau Compost+.

Ce groupement permettra de bénéficier de l'expertise des collectivités déjà engagées dans la collecte des biodéchets et de tarifs plus intéressants pour les biosacs des particuliers et des professionnels (chaussettes de 240 litres)

Une convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de sacs biodégradables définira les modalités de fonctionnement du groupement pour l'élaboration et la passation des marchés, leur attribution et leur exécution.

Le coordonnateur du groupement, à savoir, Lorient Agglomération, assure la préparation, le lancement et le suivi de la consultation des marchés. Le membre du groupement donne son avis sur le contenu du marché, participe aux frais de procédure selon une répartition équivalente entre les membres et doit communiquer l'état de ses besoins, respecter le choix des titulaires du marché et régler les dépenses correspondantes à ses commandes.

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical l'autorisation d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat des sacs compostables dans le cadre de la mise en place de la collecte des biodéchets et de signer tout document afférent à cette convention et les achats en découlant.

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

Le Comité Syndical,

Oùï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

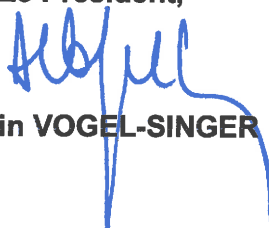
APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat des sacs compostables dans le cadre de la mise en place de la collecte des biodéchets

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette convention ainsi que les achats en découlant.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le *11.10.2017*
et de sa publication le *11.10.2017*

A Nézignan l'Évêque, le *11.10.2017*